

Description de l'offre : Chargé de cours – Formations continuées et fonctionnelles INP Officier de police judiciaire (OPJ) – Module « La fouille et la privation de liberté »

Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire pour dispenser le module « La fouille et la privation de liberté » repris dans les formations INP-Officier de police judiciaire (OPJ) aux inspecteurs de la police intégrée qui remplissent les conditions d'obtention de la qualité d'OPJ.

Grade minimum requis pour la fonction : Inspecteur principal

Conditions requises pour la fonction

- Etre détenteur du brevet enquêteur et du statut d'OPJ-APR
- Occuper une fonction au sein de laquelle le policier est amené à appliquer les principes légaux en lien avec la fouille et la privation de liberté
- Etre régulièrement confronté à la problématique enseignée

Plus-value/atout :

- Etre titulaire du brevet formation de base « cadre moyen »
- Etre titulaire du brevet formation fonctionnelle « mentor opérationnel » (EDA 4248)
- Etre titulaire du brevet formation continuée « Didactique de base pour chargés de cours » (EDA 1440)
- Disposer d'une expérience dans le domaine pédagogique

	Appel à candidature CO		
APPEV-GRH-P06-F06	Version : 02	Edition : 03-2023	Page 2/3

Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation des supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier et plus particulièrement, en matière de fouilles et de privations de liberté

Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- être capable de travailler en équipe – en binôme

Compétences techniques

- **Avoir une maîtrise théorique**
 - Du cadre légal et réglementaire de la fouille et de la privation de liberté (LFP, code d'instruction criminelle, loi Franchimont, loi sur la détention préventive, Salduz)
 - Des différents types de fouilles et de privations de liberté
 - De la motivation lors de l'exécution de ces contraintes
 - Des compétences de l'OPJ en la matière
- **Avoir une maîtrise pratique :**
 - De la fouille et de l'arrestation en toute légalité et en fonction des situations spécifiques en respectant le code de déontologie.

	Appel à candidature CO		
APPEV-GRH-P06-F06	Version : 02	Edition : 03-2023	Page 3/3

- De la rédaction de procès-verbaux en la matière
- **Etre en mesure de faire intégrer tous ces principes au travers des études de cas et des jeux de rôles**
 - Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
 - Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
 - Avoir une communication claire et précise
 - Suivre les modules d'initiation à l'utilisation de la (des) plateforme(s) APPH
 - Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation pour l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance
 - Transmettre des consignes simples et complexes

(Pré)Sélection : La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (APPH ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)
- L'expérience (fonction spécifique)
- La complétude du dossier

Lieu de travail : Jurbise / Ghlin (déplacements possibles)

Régime de travail : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation ou durant les heures de service F/L022 (personnel police)

Dépôt des candidatures

Mode : uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

Ouverture de l'offre : 15/04/2024

Date limite : 15/05/2024